# L'OURSIN VIOLET appelé aussi châtaigne de mer

L'oursin violet appelé aussi châtaigne de mer ou *Paracentrotus lividus,* est l'oursin que l'on mange lors des traditionnelles « oursinades ». Il peut effectivement être violet mais aussi brun ou verdâtre. C'est un animal herbivore (qui peut vivre jusqu'à 50 ans !), il se nourrit principalement d'algues et de Posidonie. On le trouve près de la surface et jusqu'à 80 mètres de profondeur, dans l'herbier de Posidonie ou sur les rochers. Il est présent en Méditerranée mais aussi sur les côtes atlantiques.

## Le saviez-vous ?

Pour les particuliers, la pêche est autorisée mais il faut respecter certaines règles (attention, elles varient d'un département à l'autre). En ce qui concerne le département des Bouches du Rhône :

• la pêche des oursins est autorisée du 15 décembre au 31 mars

• la taille minimale de capture est de **5 cm sans les piquants**

• en **pêche à pied** ou en pêche sous-marine, la récolte est de **2 douzaines d'oursins par pêcheur et par jour** maximum

• en **pêche au moyen d'un navire de plaisance** : 2 douzaines d'oursins par pêcheur et par jour avec un **maximum de 5 douzaines d'oursins par navire et par jour**, au-delà de deux personnes embarquées (arrêté du 30 septembre 2026).

## Vrai ou Faux

1/ « *Durant l'été, on peut ramasser quelques oursins et les manger directement sur les rochers* » :
**FAUX**, la récolte des oursins est interdite entre le 1er avril et le 14 décembre, quelque soit la quantité ramassée.

PARC MARIN CÔTE BLEUE

2/ « *Les parties comestibles de l'oursin sont les organes reproducteurs* » :
VRAI, ce que l'on mange chez l'oursin correspond à l'appareil reproducteur appelé également gonades ou corail !

3/ « *La période d'interdiction de récolte des oursins a été mise en place pour laisser le temps aux oursins de se reproduire* » :
VRAI, la période d'interdiction de récolte des oursins a été mise en place de manière à ne pas épuiser la ressource pendant la période de reproduction.

4/ « *Les oursins de couleur noire sont des oursins mâles et les oursins violets sont des femelles* » :
FAUX, les oursins noirs surnommés à tort « oursins mâles » appartiennent à une autre espèce *Arbacia lixula* bien moins appréciée d'un point de vue gustatif que son cousin l'oursin violet du fait d'un pigment amer présent dans les gonades.

5/ « *La couleur des gonades peut nous indiquer si c'est un mâle ou une femelle* » :
VRAI, la couleur des gonades va d'orange vif à rouge sombre chez la femelle et orange clair chez le mâle.

*6/ « Il faut au moins 7 à 9 ans pour que l'oursin arrive à sa taille de pêche et de consommation »* :
VRAI, la croissance est lente, et il faut respecter la taille minimale si on veut pêcher encore longtemps cette espèce devant nos côtes.

## Etude du Parc Marin de la Côte Bleue

Le PMCB a mis en place depuis plus de 30 ans un suivi des populations d'oursins. Ce suivi est réalisé deux fois par an (avant et après la saison de pêche) sur 10 sites devant l'ensemble de la Côte Bleue.

Vous trouverez les résultats de ces études dans le rapport d'activité annuel sur le site internet : www.parcmarincotebleue.fr

PARC MARIN CÔTE BLEUE